



FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO ET DE BUDO
AIKIKAI DE FRANCE
Les Allées – 83149 – BRAS
☎ 04.98.05.22.28 Fax 04.94.69.97.76



Internet <http://www.ffab-aikido.fr>

RENTREE SAISON 2009/2010

LES LICENCES

- **Licence ADULTE : TARIF 33 Euros.**
Pratiquant né avant le 1^{er} juillet 1996
- **Licence ENFANT : TARIF 23 Euros.**
Pratiquant né à partir du 1^{er} juillet 1996

VERIFIEZ L'ANNEE DE
NAISSANCE ET LA CATEGORIE
DANS LAQUELLE VOUS
INSCRIVEZ VOS LICENCIES AFIN
QU'ILS SOIENT CORRECTEMENT
GARANTIS !!!

** Pour les mineurs (moins de 18 ans) une autorisation parentale pour la pratique de l'Aïkido est obligatoire ** A cet effet la vignette à signer et à coller sur le passeport avec le timbre de licence de la saison.

- **Licence DIRIGEANT / ENSEIGNANT : TARIF 55 Euros.**
Cette licence est fortement conseillée pour les enseignants et les dirigeants de clubs, tout particulièrement pour les présidents qui sont responsables devant la loi (mandataires sociaux). Une carte dirigeant / enseignant valable sur l'année civile est expédiée fin décembre aux clubs pour les pratiquants ayant réglé une licence dirigeant. La licence dirigeant / enseignant permet la gratuité lors des stages fédéraux dirigés par TAMURA Senseï. Elle est obligatoire pour participer aux stages Professeurs.

PERIODE DE VALIDITE DES LICENCES (ADULTE, ENFANT et DIRIGEANT / ENSEIGNANTS)

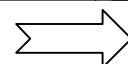
Du 1 juillet 2009 au 30 juin 2010

Avec période de recouvrement de l'assurance jusqu'au 15 octobre 2010.

**** TOUT CLUB AFFILIE A LA F.F.A.B. S'ENGAGE A LICENCIER TOUS SES ADHERENTS ****
(Article 13-5 du Règlement Intérieur fédéral)

	<p>Le PASSEPORT F.F.A.B.</p> <p>Disponible auprès de votre LIGUE et signé par le président de ligue, il est remis gratuitement à tous les licenciés lors de leur première adhésion.</p> <p>Le passeport fédéral identifie le licencié. Sur ce document sont collés les timbres de licence validés et sont indiqués les grades, la participation aux stages, les certificats médicaux mais aussi des informations sur les garanties d'assurance LICENCE de la FFAB (base et complémentaires)</p>	全 氣 道
--	---	-------------

PROCEDURE DE DEMANDE DE LICENCE



T.S.V.P.

Les formulaires de demande de licences comportent deux parties :

- La partie supérieure du formulaire est à retourner au siège fédéral impérativement datée et signée par le licencié confirmant ainsi qu'il a pris connaissance des garanties d'assurances licence de base complémentaires et facultatives à options de la FFAB. Les demandes de licence non signées seront systématiquement retournées aux clubs pour signature.
- La partie inférieure est à remettre au licencié lors de sa demande de licence. Elle comporte tous les renseignements relatifs aux garanties d'assurances de la F.F.A.B. (base, complémentaire et facultatives à options).

ATTENTION : LA SIGNATURE DU LICENCIÉ EST OBLIGATOIRE !!!
UN ENVOI COMPORTANT DES DEMANDES DE LICENCES NON SIGNÉES
SERA RETOURNÉ DANS SON INTÉGRALITÉ.

Cette disposition a été mise en place afin de préserver la fédération mais surtout les dirigeants de clubs au regard de la loi et de l'obligation qui est faite aux Associations Sportives d'informer leurs adhérents sur l'étendue des garanties qui leur sont proposées pour l'assurance licence de base et pour les assurances complémentaires).

Jurisprudence / Cour de cassation / Arrêt du 13/02/96 Arrêt du 04/02/97

IMPRIME BLEU CIEL

DEUX TYPES DE FORMULAIRES

IMPRIME BLANC

FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE "RENOUVELLEMENT"

Utilisez la licence renouvellement établie nominativement pour chaque pratiquant déjà inscrit dans votre club la saison précédente.

En cas de modification de la situation du pratiquant notifiez la dans la rubrique concernée (exemples : Adresse / grade / fonction...)

Un pratiquant devra toujours conserver le même numéro de licence sous lequel est enregistré son historique AIKIDO (DAN...).

Si vous ne pouvez utiliser la licence renouvellement d'un pratiquant (changement de club, perte du formulaire...) il est possible d'utiliser un formulaire de première adhésion en barrant le numéro de licence déjà imprimé pour le remplacer par le numéro précédemment attribué au licencié et en renseignant le nom et le numéro d'affiliation du club où il devra être enregistré.

Renseignez sur le formulaire la catégorie de licence demandée en cochant la case prévue à cet effet : Dirigeant, Adulte, Enfant :

Exemple : Né(e) avant le 01.07.1996 ⇒ ADULTE
Né(e) après le 01.07.1996 ⇒ ENFANT

FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE de "PREMIERE ADHESION"

Ce formulaire est à remplir pour les pratiquants demandant leur première licence F.F.A.B.

Remplissez soigneusement les rubriques. La date de naissance doit être impérativement renseignée.

De même n'oubliez pas d'inscrire le nom et le prénom du licencié sur le timbre (en haut à droite) qui vous sera retourné validé pour la saison en cours par le siège fédéral.

Renseignez sur le formulaire la catégorie de licence demandée en cochant la case prévue à cet effet : Dirigeant, Enseignant, Adulte, Enfant

BORDEREAU D'ENVOI DE DEMANDE DE LICENCE

- Vous y inscrivez vos pratiquants en les classant suivant leur catégorie : Enfant, Adulte ou Dirigeant. Les volets blanc et jaune sont à retourner au siège fédéral avec les demandes de licences concernées (partie supérieure du formulaire, datée et signée par le pratiquant) et un chèque de règlement libellé à l'ordre de la FFAB. Le volet bleu est à conserver par le club.
- **N'ADRESSEZ A CHAQUE FOIS QU'UN SEUL CHEQUE AU NOM DU CLUB DU MONTANT TOTAL DU REGLEMENT.**

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AIKIDO : Il est obligatoire pour l'obtention de la licence. Il est valable sur la durée de la saison sportive. Ce certificat ne doit pas être envoyé au siège FFAB mais doit être renseigné, daté et signé par le médecin sur le passeport du licencié où une page a été prévue à cet effet (les certificats établis sur papier à en-tête du médecin devront impérativement être agrafés dans le passeport fédéral).

CERTIFICAT D' AFFILIATION FEDERALE CLUB

Ce certificat sera envoyé aux clubs après règlement de la cotisation fédérale club, il devra être affiché dans chaque club.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB A RENVoyer EN CAS DE MODIFICATION

Les renseignements que vous apporterez sur cette fiche sont nécessaires à la mise à jour annuelle des fichiers clubs Nationaux et régionaux de la FFAB

Cette fiche comporte deux volets autocopiants qui devront être retournés - impérativement en début de saison avec les premières demandes de licences et comporter les modifications à enregistrer au siège de la FFAB – LES ALLEES – 83149 BRAS

A NOTER : Les mises à jours de la page d'un club sur le site de la FFAB www.ffab-aikido.fr doivent être apportées par les dirigeants de ce club

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE LICENCE A OPTIONS N° 31.767.259
(GARANTIES INDEMNITES JOURNALIERES)

- ADHESION VOLONTAIRE -

Lors de la prise de licence, il est demandé expressément aux dirigeants de club d'informer le pratiquant sur la possibilité de souscrire à cette assurance complémentaire à options (disposition légale).

Vous trouverez le tableau des garanties de cette assurance complémentaire au verso de ce document mais aussi sur la partie du formulaire de demande de licence à remettre au pratiquant après signature.

Les bordereaux de souscription complémentaire à options seront disponibles dans les clubs ou au siège FFAB à BRAS en septembre. Si nécessaire, vous pouvez cependant dès à présent utiliser le bulletin ci-dessous.



COUPON ASSURANCE COMPLEMENTAIRE A OPTION N° 31.767.259

A retourner, le cas échéant, avec le règlement, aux AGF 42 Quai Jean Charles Rey
Le Grand Large 98000 MONACO

NOM du CLUB N° AFFILIATION CLUB

ADRESSE COURRIER CLUB.....

ADHESION DEMANDEE POUR :

NOM : Prénom : N° LICENCE FFAB :

OPTION CHOISIE POUR UNE PRIME ANNUELLE DE :

CHEQUE : N° libellé à l'ordre de Monaco Vie & Placements

AGF / Allianz Group

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE LICENCE A OPTIONS N° 31.767.259					FRANCHISE
	OPTION I	OPTION II	OPTION III	OPTION IV	
Décès	< 16 ans : 7.622,45€ > 16 ans : 45.734,71€	< 16 ans : 7.622,45€ > 16 ans : 45.734,71€	Néant	Néant	Néant
Invalidité Permanente	45.734,71€	76.224,51€	Néant	Néant	Néant
Invalidité Permanente > ou = à 60 %	91.469,41€	152.449,02€	Néant	Néant	Néant
Frais médicaux/ pharmaceutiques/ chirurgicaux	300 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	300 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	Néant	Néant	Néant
Indemnité Journalière et / ou Allocation Quotidienne et / ou Frais Supplémentaires	30,49€ / jour avec un max. de 365 jours	45,73€ / jour avec un max. de 365 jours	15,24€ / jour avec un max. de 365 jours	30,49 € / jour avec un max. de 365 jours	Néant
Frais de remise à niveau scolaire	30,49 € par enfant et par jour avec un max. de 1.524,49 €	45,73 € par enfant et par jour avec un max. de 3.048,98 €	15,24 € par enfant et par jour avec un max. de 914,69 €	30,49 € par enfant et par jour avec un max. de 1.524,49 €	5 jours
Forfait Optique / Dentaire	NEANT	762.25€	NEANT	NEANT	/
PRIMES	T1 : 45.73€ TTC	T2 : 67.69 €TTC	T3 : 25.61 €TTC	T4 : 37.50 € TTC	/



Les secrétaires du siège fédéral restent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaitent de passer une excellente saison 2009//2010

